

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Avis public
- Services de transport
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Je voudrais vous remercier pour votre confiance suite à ma réélection par acclamation. Au cours du dernier mandat, nous avons réalisé plusieurs projets d'importance : la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égouts, l'ajout d'une cinquantaine de nouvelles résidences, l'aménagement d'un deuxième terrain de soccer pour permettre à plus de 200 jeunes de la Municipalité de pratiquer leur sport favori, la mise à niveau du terrain de balles, le maintien et l'amélioration de nos infrastructures et équipements, tout en ayant comme objectif de maintenir le taux d'endettement et de taxation le plus bas possible. Au cours du prochain mandat, les défis sont tout aussi grands : continuer la réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout, la mise en place de la politique familiale en janvier 2014, la mise en place d'un plan de mesures d'urgence, l'adoption du nouveau plan d'urbanisme et des nouveaux règlements municipaux suite à l'adoption par la MRC du nouveau schéma d'aménagement et de développement.

Je voudrais remercier les deux conseillers qui se retirent de la vie politique. Madame Claire Lepage qui au cours des quatorze dernières années a occupé le poste de conseillère au siège n° 1 et qui en 2009, a présidé de façon admirable, les célébrations du 150^e de notre Municipalité. Merci Claire pour ton implication et ton dévouement. Monsieur Éric Poirier, qui a occupé le poste de conseiller au siège n° 2 durant les deux derniers mandats. Merci Éric pour ton implication.

Encore merci pour cette confiance, et soyez assurés que dans l'exercice de mes fonctions, ma première préoccupation est d'être au service de mes concitoyens.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 1^{er} octobre 2013

Les élus municipaux établissent le salaire pour le personnel électoral. (Rés. 2013-10-112)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture pour le prolongement du trottoir sur la route Neigette. (Rés. 2013-10-113)

Les élus municipaux demandent à la Ville de Rimouski d'abaisser le déversoir du barrage du Lac -à-l'Anguille afin de réduire le niveau du lac de 50 centimètres. (Rés. 2013-10-114)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses au montant de 185 753,75 \$ pour les travaux de pavage 2013 et demandent le versement de la subvention discrétionnaire. (Rés. 2013-10-115)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte numéro 1 au montant de 59 846,22 \$ taxes incluses pour la construction d'un bâtiment de services au terrain de baseball. (Rés. 2013-10-116)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture des Pavages Laurentiens division de Sintra Inc. pour le pavage sur le rang 1 Neigette Est au montant de 86 288,51 \$ taxes incluses. (Rés. 2013-10-117)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture de Construction Stéphane Gagnon 2000 inc. au montant de 21 615,30 \$ taxes incluses pour la réfection des planchers au bureau municipal. (Rés. 2013-10-118)

Les élus municipaux autorisent le paiement du solde à être payé dans le dossier d'expropriation du terrain 3 756 809 soit la somme de 70 936,95 \$. (Rés. 2013-10-119)

Les élus municipaux adoptent la politique familiale et la démarche MADA : Municipalité amie des aînés. (Rés. 2013-10-120)

Les élus municipaux reconduisent le mandat de la Table d'harmonisation, et pour l'année 2014 reconduisent les argents non utilisés au poste budgétaire « Loisirs des aînés » et remettent 5 000 \$ dans l'enveloppe budgétaire « Loisirs des aînés » de la Table d'harmonisation pour l'année 2014. (Rés. 2013-10-121)

Les élus municipaux nomment les personnes suivantes sur le comité de la Table d'harmonisation pour l'amélioration de l'offre en loisir aux aînés : - Carl Lavoie, Francine Julien, Roland Pelletier, Gilbert Beaulieu, Clémence Lebel, Alain Lavoie, Jean Marion, Jacqueline Lévesque, Céline St-Pierre et Anne-Hélène Boucher. (Rés. 2013-10-122)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 322, rue Principale Ouest. (Rés. 2013-10-123)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 200, rue Principale Ouest. (Rés. 2013-10-124)

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil
<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : décembre 2013
Tombée des articles : 20 novembre 2013
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DÉPART DE CLAIRE LEPAGE, CONSEILLÈRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Au nom des membres du CCU, je tiens à madame Claire Lepage, pour ses 15 années d'implication au sein du CCU. Sa grande connaissance du milieu municipal et son enthousiasme dans le domaine ont permis d'enrichir les discussions lors de l'analyse des nombreux dossiers examinés par le comité. Ce fut fort agréable de travailler avec elle sur divers projets reliés à l'urbanisme.

Merci pour tout et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets!

Marie-Hélène Michaud, secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

novembre 2013

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam
					1	2
3	4	5	6 	7 	8	9
10	11	12	13 	14 	15	16
17	18	19	20 	21 	22	23
24	25	26	27 	28 	29	30

décembre 2013

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam
1	2	3	4 	5 	6	7
8	9	10	11 	12 	13	14
15	16	17	18 	19 	20	21
22	23	24	25 	26 	27	28
29	30	31				

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 2 décembre 2013 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-10 portant sur l'implantation d'un nouveau garage attenant au 245, rue de la Gare.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage attenant à 2 mètres au lieu de 3 mètres de la ligne avant adjacente à la cour latérale puisque la propriété est un terrain d'angle transversal. Cette norme est prescrite à l'article 197.3) du règlement de zonage n° 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de novembre 2013

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

INVITATION AU SOUPER ENCAN

Au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques

COÛT : 40 \$ par personne

Sous la présidence d'honneur de M. Vilmond Beaudin et Mme Brigitte Soucy

SOUPER-BÉNÉFICE AU GOLF DES SAULES

LE SAMEDI 9 NOVEMBRE 2013 À 18 H

Pour information ou pour vous procurer des billets
418 724-5499 ou info.basstlaurent@scleroseenplaques.ca

Adéodat Duchesne, président, Jacques Breton, par intérim

Un reçu officiel de 20 \$ pour fins d'impôt sera émis pour chaque billet vendu au montant de 40 \$.

N.B. Les 25 œuvres d'art mises à l'encan sont gracieusement offertes par Mme Liette Côté, elle-même atteinte de la sclérose en plaques.

SOURCE : Suzie Roy, Société canadienne de la sclérose en plaques, section Bas-St-Laurent 418 722-0681 ou sjroy@globetrotter.net

UN PETIT MOT DE LA FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Je veux par le biais du Contact, vous donner des nouvelles de la formation à la vie chrétienne. Tout d'abord, je veux remercier les parents pour leur participation aux 2 rencontres d'inscription de septembre et octobre. Nos échanges ont été très appréciés. Merci aux mamans qui s'impliquent, soit pour donner la catéchèse ou pour assister les mamans-catéchètes, ainsi qu'aux papas également. Cette année, 79 jeunes de la paroisse sont inscrits dans les différents parcours de catéchèse. Parmi eux, 20 jeunes recevront la bible à la célébration du 24 novembre prochain. J'invite tous les parents de ces jeunes inscrits au parcours « Au fil des saisons », mais aussi à tous les autres parents et à toute la population chrétienne à venir célébrer cet événement avec ces jeunes. C'est un rendez-vous le 24 novembre à 11 h à l'église de St-Anaclet.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne

SERVICES DE TRANSPORTS

TRANSPORT ADAPTÉ & TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour tout connaître et utiliser ces services :

<http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php>

COVOITURAGE

Pour tout connaître et utiliser ce service :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix

L'action bénévole a un impact important pour la société puisqu'elle conduit au mieux-être de la collectivité.

C'est une action d'humanisation parce que l'essence même du bénévolat est un choix, un geste libre orienté vers des objectifs de qualité de vie et non vers une gratification salariale, le service direct fourni par le bénévole renferme la touche humaine qui caractérise l'indispensable apport du bénévolat à la société.

C'est aussi un agent de changement et de développement social. L'action bénévole est innovatrice, car depuis toujours, des bénévoles ont mis sur pied des actions et ont prouvé la nécessité des services dont les gouvernements ont parfois ensuite assuré la continuité.

Finalement, l'évidence même, le bénévolat a une rentabilité économique.

Voilà d'excellentes raisons de continuer à promouvoir et à soutenir l'action bénévole dans nos collectivités! C'est ce que votre Conseil municipal réalise depuis cinq ans en recevant les bénévoles lors d'un souper à leur intention. Cette année plus de 200 personnes ont participé à cet événement qui a également permis de souligner notre bénévole de l'année, madame Stella Pelletier.

Roland Pelletier, conseiller



Contact page 5

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2014

Vous n'êtes pas sans savoir l'importance du bénévolat dans notre société et l'importance de remercier ceux qui se démarquent en se dévouant pour les autres. À chaque année, le gouvernement du Québec remet à plusieurs Québécois (ES) le prix Bénévolat-Québec. Les prix sont remis à trois catégories dont : Jeune Bénévole-prix Claude-Masson, Bénévole et Organisme. Les mises en candidatures débutent maintenant pour se terminer le 6 décembre prochain. Si vous connaissez quelqu'un qui mérite d'être mis en nomination, nous vous encourageons à soumettre sa candidature. Vous trouverez la façon de faire en vous rendant au site web suivant : www.ditesluimerci.ca.

Merci de vous impliquer!

DÉVELOPPEMENT DURABLE 101!

Nous sommes à la recherche de volontaires

Nous sommes à l'ère du développement durable à l'échelle planétaire. Que ce soit les changements climatiques, les crises sociales, la gestion des matières résiduelles, les médias abordent le sujet tous les jours. **Le DD est dorénavant incontournable!** En tant que Municipalité, nous croyons donc à l'importance d'emboîter le pas pour **prendre ce virage collectif! L'environnement, la qualité de l'air, l'eau, la famille, le dynamisme communautaire**, etc., font depuis longtemps partie de nos préoccupations. En font foi **plusieurs mesures** mises de l'avant par le Conseil municipal. Toutefois, une démarche de DD est un **projet plus englobant**. Il ne s'agit pas seulement de se mettre au recyclage! Le DD va bien au-delà, il implique une **vision à long terme** et nécessite la **participation** du plus grand nombre de personnes concernées de près ou de loin. La démarche est débutée depuis un certain temps, mais nous en sommes à une étape où nous désirons impliquer plus de gens. Nous sommes donc à la recherche de personnes qui désireraient faire partie du comité qui établira la politique de développement durable. Cette démarche nécessite environ une rencontre par mois (le jour) pendant environ 8 à 12 mois.

Les personnes intéressées peuvent téléphoner au bureau municipal et donner leur nom.

Merci de vous impliquer.

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

COURS D'EAU = ATTENTION

Avec l'automne, on constate une recrudescence des travaux forestiers sur les lots boisés privés. Que ce soit pour récolter du bois de chauffage, pour couper du bois commercial ou pour agrandir une terre en culture, il est important de porter une attention particulière aux cours d'eau.

En effet, le règlement de zonage prévoit que tous les cours d'eau doivent être protégés par une bande de protection d'au moins 10 mètres (33'). Cette bande de protection s'appelle la rive du cours d'eau. Elle se calcule à partir de la ligne des hautes eaux, c'est-à-dire à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques aux plantes terrestres. Par plante aquatique, on entend les arbres et arbustes qui poussent avec les racines dans l'eau, tel que les aulnes, les cèdres, les cornouillers, etc. Ainsi, dans cette bande de terre, seule la coupe sanitaire c'est-à-dire la récolte des arbres malades et la coupe partielle ne récoltant que la moitié des tiges est permise.

De plus, pour effectuer des travaux dans la rive ou dans un cours d'eau, que ce soit un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, vous devez avoir obtenu l'autorisation de la Municipalité ou de la MRC, qui est l'organisme responsable de la gestion de tous les cours d'eau, verbalisés ou non. Ainsi, si vous désirez canaliser un cours d'eau, le creuser, le reprofiler ou le changer de place, vous devez, au préalable, avoir obtenu cette autorisation. Dans le cas contraire, vous contrevenez à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs peut vous exiger de remettre les lieux en état, en plus de vous imposer de fortes amendes. Donc un conseil : si votre propriété est traversée par un cours d'eau, régulier ou intermittent, conserver la rive la plus naturelle possible et profitez de ce milieu de vie, plutôt que de le détruire...

Marie-Hélène Michaud

Inspectrice en bâtiment et en environnement

Source : Tiré de l'article de novembre 2004

Contact page 6

CRÉDIT D'IMPÔT ÉCORENOV

Un crédit d'impôt remboursable pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable est instauré sur une base temporaire.

Ce crédit d'impôt est destiné aux particuliers qui font exécuter par un entrepreneur qualifié des travaux de rénovation écoresponsable à l'égard de leur lieu principal de résidence ou de leur chalet en vertu d'une entente conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1^{er} novembre 2014.

Pour donner droit au crédit d'impôt, les travaux réalisés doivent avoir un impact positif sur le plan énergétique ou environnemental et répondre à des normes reconnues en ce domaine.

L'aide fiscale accordée par ce crédit d'impôt, qui sera d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie des dépenses admissibles d'un particulier qui excédera 2 500 \$.

Pour plus de renseignements et pour trouver la liste complète des travaux de rénovation écoresponsable reconnus, vous devez communiquer avec Revenu Québec au 1 800 267-6299 ou en navigant sur leur site internet : www.revenuquebec.ca

ARTICLE PARU SUR LE SITE DE REVENU QUÉBEC LE 17 OCTOBRE 2013

VENTE PAR SOUMISSION

La municipalité désire se départir d'une boîte de remorque qui est située sur le terrain de baseball. La boîte mesure 18 pieds de long x 7,25 pieds de large et a une hauteur de 7 pieds. L'acquéreur de la boîte ne peut s'en servir sur le territoire de la municipalité comme cabanon, ou pour entreposer du matériel, elle devra obligatoirement être déplacée à l'extérieur de la municipalité. Si vous êtes intéressés, veuillez nous faire parvenir une soumission cachetée d'ici le 14 novembre 2013 à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

318, rue Principale Ouest

Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

N.B. Inscrire sur l'enveloppe : **Soumission, ne pas ouvrir.**

CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



ABAISSEMENT DU NIVEAU DU LAC POUR COMBATTRE LES CYANOS

André Lévesque, président 418 722-9637

L'APELA inc. a déposé une demande, en regard du barrage du lac à l'Anguille, auprès de la Municipalité de Saint-Anaclet et de la Ville de Rimouski. Cette demande consiste à abaisser le déversoir du barrage du lac à l'Anguille selon les études, plans et devis techniques fournis. L'abaissement du niveau du lac est une action qui fait l'unanimité des riverains. Une étude de Groupe AIM recommande d'abaisser le déversoir du barrage du lac de 50 cm pour établir la hauteur du niveau d'eau à laquelle l'habitat du lac devient moins favorable pour les algues bleu-vert aussi appelées cyanobactéries. Le barrage, d'une capacité de retenue de 1 974 268 m³, est classé de catégorie *forte contenance* selon le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Barrage réserve d'eau potable à barrage régulateur du plan d'eau

La Ville de Rimouski et la Municipalité de Saint-Anaclet ne puisent plus d'eau potable de surface au lac à l'Anguille depuis 2007 et de ce fait le volume d'eau accumulé derrière le barrage ajouté aux crues printanières est la cause d'une érosion excessive des rives et augmente l'apport de nutriments dans les eaux du lac, une des causes de la prolifération des algues bleu-vert. L'abaissement du déversoir transforme ce barrage réserve d'eau potable en barrage régulateur du plan d'eau. Les avantages de ces modifications sont aussi de réduire les risques d'inondation, les dommages aux propriétés et d'augmenter l'efficacité des champs d'épuration des installations septiques situées aux abords de la bande riveraine du lac.

Des solutions innovantes pour assurer la biodiversité et la gestion du niveau du lac

Les travaux proposés prévoient une échancrure pour assurer un écoulement de l'eau en période d'étiage, c'est-à-dire en période de plus bas niveau des eaux, afin de favoriser la libre circulation du poisson et la dévalaison de l'anguille d'Amérique adulte. Les dessins techniques fournis permettent aussi de remonter et d'ajuster le niveau du lac de 10 cm à la fois, si cela s'avère nécessaire, en ajoutant des poutrelles d'acier fixées de façon permanente.

Contact page 7

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Les nouveautés font leur entrée à la bibliothèque dès le début novembre, par exemple:

Madame tout le monde tome 3 de Juliette Thibault

Fanette tome 6 de Suzanne Aubry

La nostalgie heureuse d'Amélie Nothomb

Ma vie en trois actes de Jeannette Bertrand

La grange d'en haut tome 1 de Micheline Dalpé

L'odeur du café de Dany Lafferrière ... ainsi de suite. Pour connaître la liste complète des nouveautés, rendez-vous à la bibliothèque. Prenez note que plusieurs livres à gros caractères sont aussi arrivés.

Cet été un concours d'écriture a été lancé, le nom du ou de la gagnante sera dévoilé au début novembre; un prix lui sera alors remis. Sa création sera affichée à la bibliothèque et placée dans un tout nouveau projet « Recueil de créations anacloises ». Son nom paraîtra dans le Contact de décembre. Merci de votre participation!

Concours créatif

On écrit une histoire d'automne! Vous devez déposer vos récits avant le 17 décembre 2013 directement à la bibliothèque ou encore sur notre boîte courriel bibliostanaclet@hotmail.com. Prix mystère au gagnant.

Création d'ornements de Noël

Âge : 8 à 12 ans

Activité parascolaire midi (apporte ton dîner)

Dates : 27 novembre, 4, 11, 18 décembre

Coût : 35 \$

Minimum de 5 inscriptions

Inscription auprès de la responsable de la bibliothèque

Anne Boucher Beaulieu 418 750-7217





Invitation Assemblée générale annuelle de la Corporation

Aux membres, partenaires, amis et sympathisants de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Vous êtes invités à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation :

**Le mardi 12 novembre 2013 à 19 h 30
à la salle Réal-Lamontagne**

Ordre du jour

0. Ouverture de l'Assemblée
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (14 novembre 2012)
3. Rapport financier 2012-2013
4. Rapport d'activité 2012-2013
5. Ratification des décisions du C.A. de la Corporation en 2012-2013
6. Ouverture de la forge Saint-Laurent au public :
 - bilan de l'année 2013
 - orientations, décisions pour 2014 et années suivantes
7. Initiatives et projets de la Corporation :
 - lieu du patrimoine, prix du patrimoine, accès à la chute Neigette, liste de membres de la Corporation, stagiaire UQAR, ...
8. Élection au Conseil d'administration (3 postes)
9. Divers
10. Levée de l'Assemblée.

Voilà une belle occasion pour établir des contacts et donner votre point de vue sur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine. Pour de plus amples informations, communiquez avec Gaétane Lavoie au 418 723-4980 ou Lucien Roy au 418 722-7406 ou par courriel à patrimoine-anaclet@hotmail.com.

Nous vous attendons en grand nombre.

Une invitation du Conseil d'administration de la
Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Attention! Attention! Paroissiens et paroissiennes,

N'oubliez pas notre récital-bénéfice le :

Samedi 9 novembre, à 19 h 30

Récital à l'église de St-Anaclet

Un magnifique programme vous attend. Plus de 26 pièces de musique et de chants dans un récital qui saura vous combler. Nos ténors, les pianistes, l'organiste, votre chorale paroissiale et son directeur Régis Lavoie vous espèrent en grand nombre. Le plus beau remerciement à faire à ces gens, qui se sont investis dans la préparation de ce récital, est de vous y voir en grand nombre. Merci de soutenir votre Fabrique en participant à cette soirée qui sera fort agréable.

De plus, la fin de l'année approche et comme à toutes les années on doit avoir des gens de bonne volonté qui accepteront de se joindre à l'Assemblée de Fabrique. Comme je suis à mon second mandat de 3 ans, je ne peux être réélu une autre fois comme marguillier. Aussi, je lance un appel afin qu'une personne ou deux se pointent avec le goût de servir durant quelques années pour le futur de votre Fabrique.

Salutations cordiales, Maurice Lepage, Président

Contact page 8

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Déjà l'hiver frappe à nos portes, les travaux d'automne sont terminés et les jardiniers prennent du repos bien mérité après un été bien particulier. Votre comité prend aussi un petit congé. Je profite de ce dernier article de l'année pour remercier les membres du comité pour leur travail tout au long de l'année. Présider un groupe aussi dynamique me facilite la tâche grandement et est très stimulant. Merci aussi à M. Roland Pelletier pour la prise de photos et le PowerPoint lors de nos activités. Merci à la Municipalité, élus et employés, pour leur confiance et leur collaboration. Et finalement, merci à vous tous pour votre participation aux activités et à l'embellissement de vos propriétés. Sans vous, la municipalité ne pourrait être aussi belle. Au nom du comité d'embellissement, passez de belles fêtes de fin d'année et à l'an prochain. À tous les gagnants du concours Maisons fleuries, veuillez rapporter votre pancarte de gagnant au bureau municipal.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

ORGANISMES

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

La réunion du Cercle de Fermières de Saint-Anaclet aura lieu le mercredi 13 novembre 2013 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Il y aura une partie récréative à la fin de la soirée. Amenez un petit cadeau et une amie.

Une invitation est lancée aux dames qui aimeraient faire partie de notre Cercle et avoir leur carte de membre afin de recevoir la belle revue l'Actuelle et bénéficier de nombreux avantages.

Au plaisir de vous accueillir.

Augustine Lavoie, communications.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

LOGEMENT À LOUER

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) situé au 30, rue du Collège dispose d'un logement 3 1/2.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Demeurer sur notre territoire de sélection depuis 12 mois au cours des 24 derniers mois,

Être citoyen canadien,

Avoir plus de 50 ans,

Un revenu annuel n'excédant pas 22,500 \$,

La valeur des biens doit respecter le maximum déterminé par l'organisme,

Peut subvenir à ses besoins quotidiens de façon autonome ou disposer du soutien nécessaire...

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec M^{me} Louise Côté au 418 724-4538



*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en novembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

14 novembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. Récital de messieurs René-Jean Banville et Lucien Poirier

28 novembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. Conférence –La gestion du stress en compagnie de madame Marie-Pier Pinel de l'Association canadienne de la Santé mentale

Dans le cadre de nos dîners-rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédant l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous! Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

Bienvenue à tous!

Contact page 9

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Le ***Pomme Payant*** du Club Lions qui s'est tenu le 29 septembre dernier a rapporté un montant net de 1 749.25 \$ pour les œuvres du Club. Des remerciements aux jeunes de l'école des Sources et aux parents pour leur support à l'activité, à la Caisse populaire de la rivière Neigette et à la municipalité de Saint-Anaclet.

Les **produits Lions** sont maintenant en vente aux prix suivants: gâteaux aux fruits 15 \$, noix 12 \$ et truffes 10 \$. Les profits de ces ventes vont entièrement au fonds des œuvres.

Pour info : 418 722-7685.

Pour la distribution de la traditionnelle ***canne de bonbon***, les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un **panier de Noël** doivent en faire la demande écrite avant le 13 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. C'est le Club Lions de Saint-Anaclet qui coordonne la distribution et les demandes doivent lui être transmises directement au 25-C, Principale Est, Saint-Anaclet G0K 1H0.

À noter que des boîtes et des petites banques seront placées dans les commerces locaux, à l'école, au CPE Les petits soleils magiques et à la Caisse populaire de la rivière Neigette au début de décembre pour recueillir dons et denrées non périssables. Pour plus d'infos, contactez Francine Julien au 418 722-7278 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Le **déjeuner du Père Noël** se tiendra le dimanche 15 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du Père Noël. Coûts : adulte (5 \$), enfants de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit.

Gaétan Pelletier, comité publicité.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le renouvellement des cartes de membre se fera les mardis 12 et 19 novembre à 19 h au local du Club au Centre communautaire. Il sera également possible de devenir membre. En cas d'impossibilité de vous présenter à ces dates, contactez Jacqueline au 418 724-7076.

Merci.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 12 décembre à 16 h 30.

ENTRAÎNEUR DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'un entraîneur de hockey pour la saison hivernale. La personne recherchée doit avoir une bonne disponibilité pour donner les entraînements un soir/semaine et entraîner les jeunes lors de leurs parties les samedis contre les municipalités environnantes. Une allocation sera allouée par la Municipalité. Le début de la saison est prévu pour le début janvier.

Si le défi t'intéresse, communique avec Carl au 418 725-5389.

SENTIER NATIONAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel est officiellement fermé depuis le 31 octobre, et ce, pour la période hivernale.

Merci de votre collaboration.

SOUPER-BÉNÉFICE

Un souper spaghetti bénéfice pour la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL (nouvel organisme de la région dont la mission est la gérance de l'abandon, le contrôle et la cruauté envers les animaux) se tiendra au Centre communautaire de St-Anaclet le 16 novembre prochain à 17 h 30.

Le souper sera suivi d'une soirée dansante et de tirages d'une multitude de prix de présence. Veuillez noter qu'un service de bar à prix populaire sera sur place.

Les billets pour l'événement au prix de 20 \$ par personne et gratuits pour le 12 ans et moins sont en vente dans les endroits suivant : les cliniques vétérinaires de Luceville, de Rimouski, du Littoral et de Ste-Odile. Ils sont également en vente aux salons de toilette Au-Bo-Poil et Poil d'Ange ainsi que chez Caval'Arc, Naturellement Bête et PS Auto de St-Anaclet.

Bienvenue et merci à tous.

Contact page 10

FÉLICITATIONS RENÉ

MISSION ACCOMPLIE AU CHILI POUR SENSEI RENÉ ET SES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE ST-ANACLET

C'est avec une grande fierté que sensei René Lanteigne est de retour du Chili. Le 13 octobre dernier avait lieu un passage de ceintures de niveau international auquel il a participé avec trois de ses élèves Sylvain D'Astous, Étienne Dionne et Stéphanie Lepage.

Suite à un entraînement intensif qu'ils ont fait durant les 6 derniers mois, c'est avec une grande détermination, de la persévérance et du courage qu'ils ont réussi leur passage de ceinture avec beaucoup de succès.

Ce fut un défi de taille : un passage de ceinture de plus de 7 heures : incluant kata, 40 combats, mouvements techniques, squats, redressements assis et push-up.

Cette expérience inoubliable a été très enrichissante. Durant notre séjour de 4 jours dans la ville de Antofagasta au Chili, nous avons eu la chance d'avoir des activités de perfectionnement et de faire des combats avec des karatékas de différents pays : Japon, Chili, Pakistan, Panama, Mexique, Venezuela, Argentine, Pérou et Brésil.

De plus, j'ai été ravi et impressionné d'échanger avec Shihan KOI, président de l'organisation All Japon Kyokushin Union à laquelle mon École de Karaté kyokushin est associée, mentionne Sensei René.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous allons partager ce que nous avons appris, lors de cette aventure, tant au niveau des techniques de karaté qu'au niveau personnel (psychologique et spirituel) aux élèves de l'école de karaté kyokushin St-Anaclet.



Sur cette photo de droite à gauche : Sempai Étienne Dionne (ceinture noire 2^e Dan), Sempai Stéphanie Lepage (ceinture noire 1^{re} Dan), Sensei René Lanteigne (ceinture noire 4^e Dan), Shihan Koi (directeur association de Karaté), Sensei Fouad El Harrif (ceinture noire 4^e Dan) et Sensei Sylvain D'Astous ceinture noire 3^e Dan).

Afin de pouvoir réaliser notre défi, nous avons été appuyés financièrement par des commanditaires et nous tenons à les remercier soit : Au coin du feu de Rimouski, Damase et Lepage et fils, Electro, la Banque nationale de Rimouski, Fix auto et le Resto ASL de St-Anaclet.

René Lanteigne, Sensei